Cours 2.3.2 – Demande d’entraide judiciaire : aspects pratiques

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Cours 2.3.2 - Demande d’entraide judiciaire : aspects pratiques | | Durée : 90 minutes |
| **Ressources nécessaires :**   * PC/ordinateur portable équipé des versions de logiciels compatibles avec les supports préparés * Rétroprojecteur et écran * Tableau blanc * Feutres pour tableau blanc (au moins deux de chaque couleur : bleu, noir, rouge et vert). * 2 tableaux de conférence avec papier adapté * Papier et stylos pour la prise de notes * Si possible, exemples locaux de demandes d’entraide judiciaire (pour simple visualisation et/ou discussion sur les bonnes ou mauvaises pratiques) | | |
| **But de la session :**  Ce cours aborde sous l’angle pratique les principes de l’entraide judiciaire et a pour but de donner aux participants les connaissances de base en la matière. Il vise également le partage de conseils et d’exemples de bonnes pratiques applicables quel que soit le pays dans lequel le participant exerce ou dans lequel il souhaite envoyer une demande d’entraide judiciaire.  Toutes les étapes seront abordées, de la préparation à la rédaction d’une demande, ainsi que la manière de traiter les demandes venant de l’étranger pour permettre leur exécution.  Le cours devrait donner aux participants les outils et réflexes de base nécessaires avant de passer à l’exercice pratique dans lequel ils rédigeront une demande d’entraide judiciaire dans une affaire de cybercriminalité. | | |
| **Objectifs :**  À l’issue de ce cours, les participants :   * auront appris ou revu les principes de base de l’entraide judiciaire appliqués à la cybercriminalité * connaîtront les bonnes pratiques à suivre pour préparer et rédiger une demande d’entraide judiciaire * adopteront une attitude constructive à l’égard des demandes étrangères qu’ils pourraient avoir à exécuter | | |
| **Note aux formateurs**  Cette session vise à préparer les participants à la rédaction d’une demande d’entraide judiciaire. Elle peut également servir de cours général pour tous les participants. Elle ne porte pas sur les règles juridiques applicables en matière d’entraide judiciaire, qui sont propres à chaque pays, mais se focalise sur les questions pratiques et donne des conseils qui pourront aider les participants à rédiger ces demandes de manière à ce qu’elles soient mieux exécutées. Bien que l’entraide judiciaire concerne souvent des affaires de cybercriminalité, les juges ou procureurs spécialisés dans le domaine de la cybercriminalité n’ont pas toujours une bonne connaissance des règles applicables en la matière, et inversement. Cette session entend donner aux participants une vue d’ensemble des aspects pratiques de l’entraide judiciaire dans les affaires de cybercriminalité, qui pourra être complétée par une formation théorique sur les règles en vigueur dans le pays concerné (en dehors de ce cours). | | |
| **Contenus d’enseignement** | | |
| **Diapositives** | **Sommaire** | |
| 1 à 3  Obligatoires | Les premières diapositives présentent le contenu et les objectifs de cette session. Les objectifs sont expliqués aux participants : voici ce qu’ils devraient savoir faire ou connaître à la fin de la session. Ils peuvent être utilisés pour tester les connaissances acquises et permettre aux participants d’évaluer la formation. | |
| Diapositives 4 à 7  Obligatoires | Ces diapositives rappellent aux participants les principes généraux de l’entraide judiciaire et essaient de les mettre en perspective avec les problèmes posés par les technologies. | |
| Diapositive 8  Facultative | Ce tableau tente de résumer les principales différences entre une infraction « classique » et une infraction commise dans le monde numérique, sur le plan de leurs caractéristiques et des difficultés qu’elles posent. | |
| Diapositive 9  Obligatoire | Cette diapositive résume la difficulté qu’il y a à concilier le principe de souveraineté et l’exigence d’efficacité/rapidité (particulièrement importante dans le domaine de la cybercriminalité) | |
| Diapositive 10  Facultative | Cette diapositive détaille le problème énoncé à la diapositive 9. | |
| Diapositive 11  Obligatoire | Questions et échanges avec les participants. | |
| Diapositives 12 à 20  Obligatoires  (sauf diapositive 19) | Ces diapositives expliquent les mesures utiles à prendre pour mieux préparer une demande d’entraide judiciaire, et notamment l’application des articles 29 et 35 de la Convention de Budapest (réseau 24/7 pour les demandes de conservation rapide). | |
| Diapositives 21 à 52  Obligatoires (sauf diapositives 23, 24, 26 à 40, 44, 45, 47, 48) | Ces diapositives montrent les différentes étapes de la rédaction d’une demande d’entraide judiciaire. Elles incluent des exemples régionaux (diapositives facultatives 23 et 24 concernant la décision d’enquête européenne dans l’Union européenne et 26 à 39 concernant le formulaire type de demande d’entraide judiciaire du Conseil de l’Europe) pour que les participants puissent voir à quoi ressemble une telle demande (pas de modèle universel impératif). Cette partie pourrait être complétée avec d’autres exemples d’initiatives locales ou régionales.  Les diapositives suivantes examinent les différentes parties d’une demande d’entraide judiciaire : fondements juridiques, coordonnées utiles, résumé des faits, exigences particulières (diapositives 41 à 44). Des conseils pratiques sont donnés pour toutes ces rubriques.  Les diapositives 44 et 46 concernent plus particulièrement les demandes adressées aux États-Unis.  Les diapositives 46 à 49 donnent d’autres conseils pour une meilleure formulation des demandes. | |
| Diapositives 53 à 61  Obligatoires  (sauf diapositives 57, 58) | Ces diapositives donnent des indications sur la manière de traiter une demande émanant de l’étranger, sans préjudice des règles juridiques applicables au niveau national.  Les diapositives 59 à 61 (vierges) seront utilisées pour passer en revue quelques règles nationales spécifiques concernant l’exécution des demandes étrangères. | |
| Diapositives 62 à 64 | Ces diapositives résument les objectifs qui devraient avoir été atteints à la fin du cours et prévoient un moment de discussion et de réponse aux questions des participants. | |
| **Exercices pratiques**  Aucun exercice pratique n’est préparé pour cette session. | | |
| **Évaluation/vérification des connaissances**  Le formateur devra vérifier les connaissances et la compréhension des participants en posant des questions adéquates pour chacun des aspects de la session, en prenant par exemple des références locales. | | |